



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application du Code de l'Urbanisme et en exécution de la délibération n°2020-0251 du Conseil Municipal de la ville d'Arras du 14 décembre 2020, une enquête publique est organisée du **25 février au 26 mars 2021** portant sur :

LA MISE EN CONCORDANCE DES CAHIERS DES CHARGES DE LA ZONE INDUSTRIELLE N°1 AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

afin de rendre possible la construction à usage d'habitation sur certaines parcelles.

- Monsieur Robert VANOVERMEIR, commissaire enquêteur a été désigné(e) par le Tribunal Administratif de Lille afin de mener à bien l'enquête publique.
- Un dossier de présentation papier et un registre papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, est tenu à la disposition du public à l'adresse suivante :
 - **Mairie d'Arras, 6 Place Guy mollet 62022 ARRAS** aux horaires suivants : 8h30-12h30 et 13h30-17h.
 - Un dossier de présentation dématérialisé sera également accessible sur le site internet de la ville d'Arras à l'adresse suivante : www.arras.fr.
- Le public pourra également adresser ses observations écrites par voie postale au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Monsieur Robert VANOVERMEIR, commissaire enquêteur, Mairie d'Arras – Département Urbanisme, Commerce et Aménagement du Territoire, Place Guy Mollet BP 70913 62022 ARRAS Cedex avec la mention « Enquête publique Zone Industrielle n° 1 - Ne pas ouvrir » ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@ville-arras.fr en indiquant comme objet « Enquête publique Zone Industrielle n°1 ».
- Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie d'Arras (troisième étage), 6 Place Guy Mollet à ARRAS, aux dates suivantes : le 25 février 2021 de 9h à 12h, le 02 mars 2021 de 14h à 17h, le 12 mars 2021 de 14h à 17h, le 26 mars 2021 de 14h à 17h